

DISCRIMINATION ADVIVO

Dernière mise à jour : 01-10-2013

Discrimination - Audience de départage pour Advivo : L'audience est tenue lundi 1er juillet, entre sept salariés d'Advivo et la direction de l'office HLM, suite à une plainte déposée en 2011 pour harcèlement moral et discrimination syndicale. La décision du juge sera connue le 30 août.

Sept salariés d'Advivo, syndiqués à la CGT, se sont présentés lundi 1er juillet au Conseil de Prud'hommes. Une audience de départage avait lieu avec leur employeur : Advivo. Celle-ci fait suite à la plainte déposée en juin 2011 par ces sept employés et trois autres salariés, pour harcèlement moral et discrimination syndicale...

Une première audience de conciliation avait eu lieu fin 2011, avant que le dossier ne soit renvoyé en octobre 2012. Les conseillers prud'hommes n'ayant pas réussi à se mettre d'accord, une audience de départage a donc été organisée. Celle-ci a été présidée par un juge du tribunal d'instance, autrement dit un juge professionnel.

Les salariés d'Advivo, qui dénoncent un « malaise social » au sein de l'entreprise depuis 2010, pointent des inégalités entre les salariés qui auraient des liens avec l'UMP et ceux qui seraient considérés comme étant de gauche et appartenant notamment à la CGT. Autrement dit, des « passe-droits » seraient accordés d'après eux, aux salariés encartés à l'UMP. Plusieurs employés ont fait selon eux des dépressions suite à la « pression » qu'ils subissaient.

Dominique Balini, directeur général d'Advivo, dément et affirme être « rassuré » suite à l'audience. « Notre avocat a démontré point par point que les arguments de la partie adverse ne tenaient pas la route », assure-t-il. Le directeur insiste sur le fait que les évolutions en interne se font en fonction des « compétences et de l'ancienneté » et non de l'appartenance politique. Il souligne par ailleurs les nombreux avantages dont bénéficient les salariés, comme la prime d'intéressement, la mutuelle, les tickets restaurant ou encore les RTT.

Suite à cette audience, la décision du juge devrait être connue le 30 août.

Charlotte Gazarian